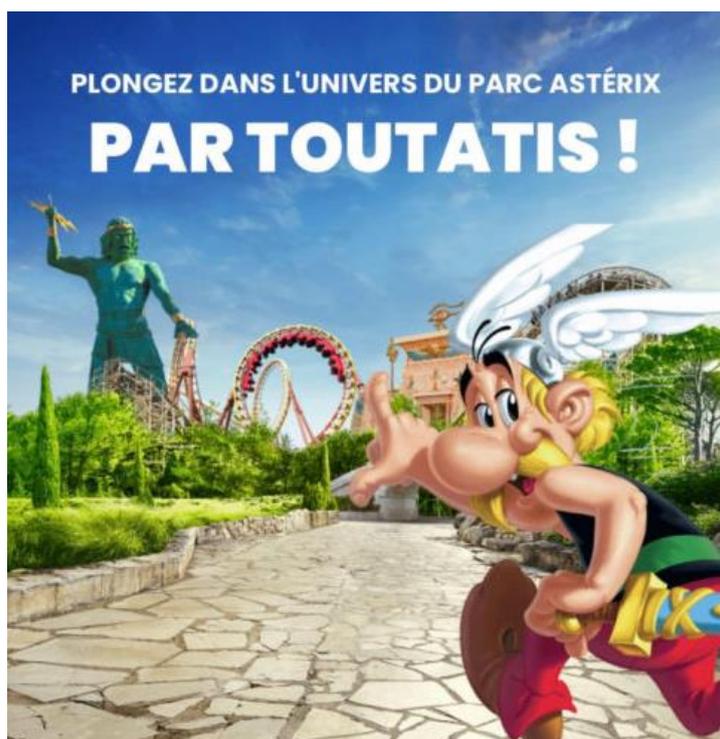


La [SRIAS Grand Est](#), dans le cadre de son programme d'actions 2024, a le plaisir de vous proposer une sortie familiale au [Parc Astérix](#) :

**Le dimanche 2 juin 2024**



**Cette sortie est réservée aux agents de la fonction publique d'Etat du Grand Est, actifs ou retraités, ainsi qu'à leur conjoint(e), à leur(s) enfants, étudiant(s) à charge.**

La participation agent demandée est fixée à **20 €** par personne (prix public: 62€). Ce prix comprend l'accès au parc pour la journée et le déjeuner sous forme d'un coupon repas de 10€.

**Ce prix ne comprend pas le transport, le parking à la journée (20€ par véhicule) et les dépenses personnelles.**

**(5 places maximum par foyer)**

*Entrée gratuite pour les enfants de moins de 3 ans.*

La distribution des billets se fera sur place par les membres de la SRIAS de 10h00 à 11h30.

Accès PMR

### Modalités d'inscriptions :

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 14 avril 2024 sur notre site internet, uniquement : [www.srias-grandest.fr](http://www.srias-grandest.fr), rubrique « loisirs » et « sorties familiales ».

La sélection éventuelle se fera dans les 15 jours suivants.

L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du chèque.

**Votre chèque devra être libellé à l'ordre du Parc Astérix et envoyé à l'adresse suivante au plus tard le vendredi 14 avril 2024 (cachet de la poste faisant foi) :**

**M. Davy Lucion SRIAS Grand Est**

**1 rue du Moutier**

**55 800 Vassincourt**

Si les capacités d'inscriptions venaient à être dépassées, les critères de sélection devraient être appliqués et votre règlement détruit ou renvoyé si vous avez joint une enveloppe timbrée

Les personnes retenues seront informées, par retour de mail, du déroulement de cette journée dès que la sélection aura été faite.

### Critères de sélection :

Le nombre de participants est fixé à 500 places. Si nous recevons plus de demandes que de places, les critères de sélection seront :

- 1) Inscription complète dans les délais
- 2) Priorité aux agents n'ayant pas participé à une sortie familiale organisée par la SRIAS en 2023
- 3) Répartition départementale et ministérielle
- 4) Quotient familial